

Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 25.09.2025

Titre : Réponse au postulat
de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst
intitulé « Épalinges, Commune amie des enfants »

☐ **Préavis n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ **Rapport n° :** 19/2025

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport municipal était composée de :

PLR 1 : Mme. Cosette PERFECT, en remplacement de M. Adame BIRUK
PLR 2 : M. Alexandre MEIER
PLR 3 : M. Claude MATTER, en remplacement de M. Alexandre OMUKU
PS 1 : M. Corentin BINAME, en remplacement de Mme Sandrine LARGEY
PS 2 : M. Esteem OKORO
Verts.es 1 : Mme Laoreta ZILI
Verts.es 2 : M. Cyril DURUZ, Président
Vert'lib : M. Michael MAEDER
EP : M. Ernest CORBAZ

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Chantal GOOD

Invité-e : Aucun – Mme DÜRST, motionnaire, a explicitement renoncé à être présente, pour d'évidentes raisons de collégialité municipale.

Introduction

Mme la Municipale Good nous présente son rapport, soulignant que la Commune fait actuellement beaucoup pour les enfants et que face aux moyens financiers limités, la Municipalité ne souhaite pas s'engager dans le processus de labélisation.

Discussion générale

Les commissaires remercient la Municipalité pour le rapport très complet.

En se référant au point 3.1, un commissaire dépose le vœu que la Municipalité continue non seulement de maintenir et valoriser, mais également **développer** les prestations aux enfants et aux jeunes, en collaboration avec le CAP.

Un commissaire trouve très intéressant la liste qui est faite. Mais il manque à son goût un parlement des jeunes. Il est répondu qu'une ébauche de réponse existe avec le souper pour les jeunes citoyens, mais que les jeunes (adultes) ne s'intéressent que peu à la politique. Un commissaire demande alors si on pourrait avoir un retour du CAP sur cette soirée des jeunes.

Un commissaire propose que l'argent économisé avec la non-entrée en matière sur ce label puisse servir pour communiquer et développer ce qui est fait.

Une autre question concerne les 2.- par personne (contrepartie de la FEDEVACO – fonds 9282.00.003) : pourrait-on utiliser ce fonds pour demander aux jeunes ce qu'ils veulent ? Peut-être que ce fonds pourrait être utilisé pour améliorer et comprendre la vie des enfants. Le fond est devenu assez important et pourrait aider à réaliser ces idées.

Il est également souligné que le CAP organise des débats et qu'il serait possible que l'on (re)centre ces débats sur le débat politique. Il faudrait poser la question aux jeunes de ce qu'ils veulent.

La difficulté semble cependant de trouver une structure démocratique qui permette de réellement avoir un avis des enfants et des jeunes palinzards et de leur soumettre des projets réalistes.

Pour les tout-petits, il est souligné l'absence de places de jeunes dans certains quartiers. Mme la Municipale informe que le label « commune en santé » pourrait traiter de ce point.

Le vœu est mis en vote et il est soutenu à l'unanimité.

Enfin, un commissaire souhaite que la Commune communique plus sur son implication dans le développement de son offre aux enfants. Il est souligné que le CAP fait partie de l'administration communale et que son activité est documentée dans le Rapport de Gestion. Dans ce domaine, le Conseil est aussi informé par le délégué à l'AAEE.

Il est également souligné que finalement, les enfants, via le CAP, se débrouillent très bien tous seuls pour monter leurs projets (four à Pizza et las palettas).

Un commissaire souhaite avoir un rapport au Conseil sur ce qui se fait pour les jeunes. Mme la Municipale indique que le site internet du CAP est assez bien fourni sur les informations.

Amendement-s

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Vœux/questions

☒ Oui En référence au point 3.1 (rapport 19/ 2025) : Que la Municipalité continue non seulement de maintenir et valoriser, mais également **développer** les prestations aux enfants et aux jeunes, en collaboration avec le CAP.

☐ Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 19/2025 de la Municipalité du 18.08.2025 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Marisa DÜRST intitulé « Épalinges, Commune amie des enfants »

Le président rapporteur
de la commission

Cyril Duruz
8 octobre 2025